

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 février 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 20/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 8

Présents : Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 7

Pour: 7

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Budget Micro-crèche : vote du Compte Administratif 2023 - DE_2024_003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PHILIP Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par PHILIP Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice			109 999.60	112 906.25	109 999.60	112 906.25
Total			109 999.60	112 906.25	109 999.60	112 906.25
Résultat de clôture				2 906.65		2 906.65
Restes à réaliser						
Total cumulé				2 906.65		2 906.65
Résultat définitif				2 906.65		2 906.65

2. Constate, pour la comptabilité principale de gestion relative aux comptes nouveaux, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux comptes nouveaux, le résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux comptes nouveaux, le résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2024
004-210402343-20240226-DE_2024_003-DE

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHTLER



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2024
004-210402343-20240226-DE_2024_003-DE